

**DECISION FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
ADMISSIBLES ET DES MEMBRES DU JURY AU
CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT
L'ACCES AU GRADE DE CADRES SUPERIEURS
DE SANTE PARAMEDICAUX.**

Décision n°2021-019

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé du Jura ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n°2016-639 du 19 mai 2016.

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

Vu la décision n°2021-016 portant ouverture d'un concours professionnel au grade de cadre supérieur de santé.

– DECIDE –

ARTICLE 1 - Les candidates dénommées ci-dessous sont déclarées admissibles :

- Madame Daouia ENNAJI
- Madame Fabienne LEMAIRE
- Madame Florence WITZEL

ARTICLE 2 - Le jury de ce concours est composé comme suit :

- Mme Géraldine DUCROCQ, Directrice des Ressources Humaines – CHS Saint Ylie Jura, Présidente
- Madame Nathalie FABRE, Directrice déléguée EHPAD CHS Saint Ylie et EHPAD de Malange
- Mme FOREY Arielle, Directrice des soins, CHS Saint Ylie Jura
- Monsieur le Docteur Sylvain GIBEY, Président de la CME, CH PASTEUR
- Mr Joël ROSSIGNOL, Cadre supérieur de santé CHS Saint Ylie Jura

ARTICLE 3 - La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision

A Dole, le 15/10/2021

Le Directeur,

Florent FOUCARD

POUR LE DIRECTEUR
ET PAR DÉLÉGATION,
LA DIRECTRICE ADJOINTE

G. DUCROCQ

